



SAINT-OUEN-SUR-SEINE

**Direction de la Communication et des Relations publiques  
Direction Développement et attractivité**

**OBJET : AVIS PUBLIC D'APPEL A CANDIDATURE – Ville de Saint-Ouen-sur-Seine**

Mise en place d'une procédure de sélection préalable pour l'occupation du domaine public en vue de d'une exploitation économique : activité à vocation commerciale pour l'installation de « food trucks » et commerces alimentaires ambulants

**ARTICLE 1 : OBJET**

La présente procédure de sélection préalable vise à l'identification de commerçants et d'association pour la délivrance d'une autorisation d'occupation temporaire du domaine public lors d'évènements portés par la collectivité.

La Ville souhaite identifier et sélectionner de commerçants pouvant proposer une offre temporaire sur des évènements de la ville, de tout type d'activités (offre sucrée, salée, boissons alcoolisées et non alcoolisées, confiseries...) Il s'agit ici d'une activité de commerce alimentaire mobile.

Cet appel à candidatures vise donc à identifier des commerçants pouvant se mobiliser tout au long de l'été pour les activités suivantes :

⇒ **Grand Parc des Docks**

**A partir du vendredi 4 juillet, nous recherchons une offre quotidienne diversifiée jusqu'au 28 août.**

**Plusieurs emplacements seront disponibles sur le parc.**

⇒ **Parvis de l'Hôtel de Ville**

**A partir du vendredi 4 juillet, nous recherchons une offre quotidienne de glacier pour le parvis de l'Hôtel de Ville jusqu'au 28 août.**

**ARTICLE 2 : CONDITIONS GÉNÉRALES DE L'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC**

Les commerçants devront avoir l'autorisation d'occupation du domaine public dont la Ville se réserve le droit d'en contrôler le respect par l'occupant.

L'occupation sera donc temporaire et révocable.

L'occupant n'a aucun droit acquis au renouvellement de l'autorisation d'occupation temporaire accordée.

L'occupant installera son foodtruck sur les emplacements prévus par la Ville.

L'occupant devra souscrire une assurance responsabilité civile professionnelle et d'exploitation couvrant les éventuels dommages liés à l'activité exercée sur les emplacements, valable pour toute la durée de l'occupation, et transmettre l'attestation correspondante à la Ville.



En cas d'événement ou de nécessité impérieuse, la Ville pourra demander le déplacement de la structure. L'occupant devra supporter seul toutes les contributions, taxes et impôts afférents à son activité.

### **ARTICLE 3 : CRITERES DE SELECTION**

L'occupant sera sélectionné après étude de l'ensemble des candidatures présentées dans le délai imparti et dans le respect des principes d'impartialité et de transparence.

Les candidatures seront examinées en fonction des critères suivants :

- Critère 1 : L'originalité, la qualité des produits et la variété des menus proposés et accessibilité des prix, le matériel et l'équipement du commerçant
- Critère 2 : Préservation de l'environnement : mesures liées à la gestion des ordures ménagères, tri des déchets, emballages utilisés, propreté de l'espace public autour du Foodtruck, à la limitation des nuisances sonores
- Critère 3 : Expérience professionnelle et motivation

### **ARTICLE 4 : CALENDRIER ET MODALITES DE CANDIDATURE**

La date limite de dépôt des candidatures est fixée au **3 juin 2025**.

Le dossier de candidature à compléter est téléchargeable sur le site de la Ville.

Le dossier de candidature complété est à adresser par courriel aux adresses : [evenements@mairie-saint-ouen.fr](mailto:evenements@mairie-saint-ouen.fr) et [commerce@mairie-saint-ouen.fr](mailto:commerce@mairie-saint-ouen.fr)


Pour toute information complémentaire, il est possible de contacter la Direction de la Communication et des Relations Publiques à l'adresse [evenements@mairie-saint-ouen.fr](mailto:evenements@mairie-saint-ouen.fr)

Le dossier de candidature devra comporter les pièces suivantes :

- Une pièce d'identité ;
- Un extrait K-bis ou de n° de SIRET de moins de 3 mois ;
- Une attestation d'assurance responsable civile professionnelle liée à l'activité et responsabilité civile d'exploitation avec période de validité ;
- La description de l'activité avec caractéristiques techniques, photos, schémas et tarification ;
- La déclaration concernant les établissements préparant, transformant, manipulant, exposant, mettant en vente, entreposant ou transportant des denrées animales ou d'origine animale - CERFA 13984\*05
- Une photocopie de la carte grise du véhicule utilisé ;
- Une photographie et un descriptif du véhicule et du matériel utilisé ;
- Une attestation de formation en hygiène alimentaire ;
- L'adresse du laboratoire pour la fabrication des plats cuisinés ;
- Le dossier de candidature dûment complété, joint en annexe du présent appel à candidature.

### **ARTICLE 5 : EXAMEN DES DOSSIERS**

Seuls les dossiers complets et déposés **au plus tard le 3 juin** seront examinés par la commission d'attribution.



Les candidatures complètes seront examinées sur la base des principes et critères fixés à l'article 3 du présent appel à candidature. Si elle le juge nécessaire, la Ville pourra contacter les candidats afin d'obtenir des précisions sur leur projet.

La Ville se réserve le droit de ne pas donner suite à la consultation si elle considère que les candidatures ne sont pas satisfaisantes ou pour un motif d'intérêt général. La Ville n'est en aucun cas tenue par un quelconque délai de désignation.

SAINT-OUEN-SUR-SEINE